



Le rendez-vous de Charleroi Métropole
Un territoire dynamique, des projets concrets

22 février 2024

30

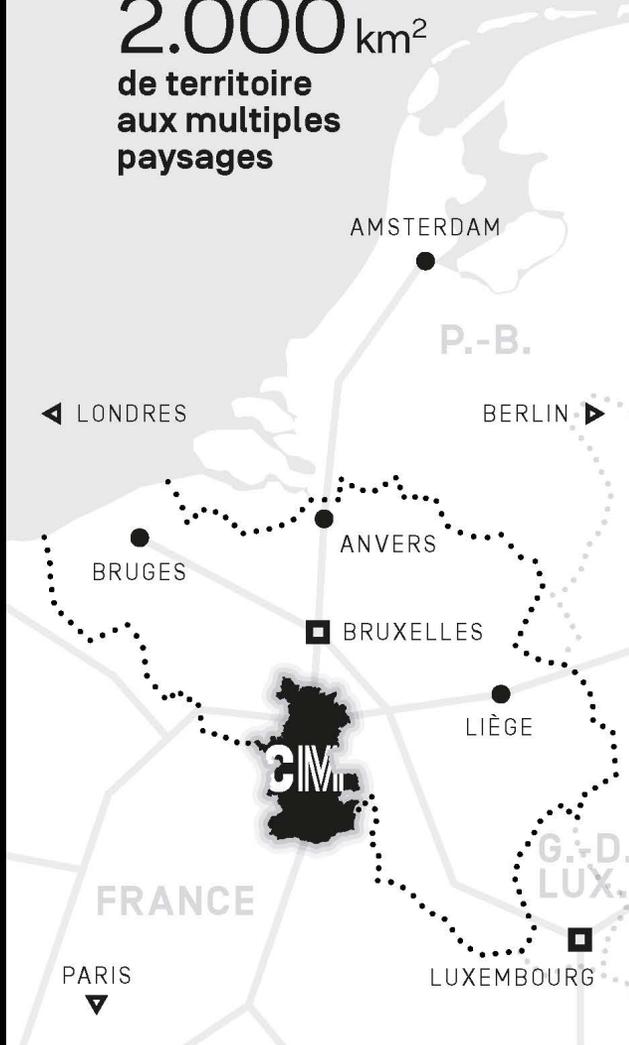
communes

600.000

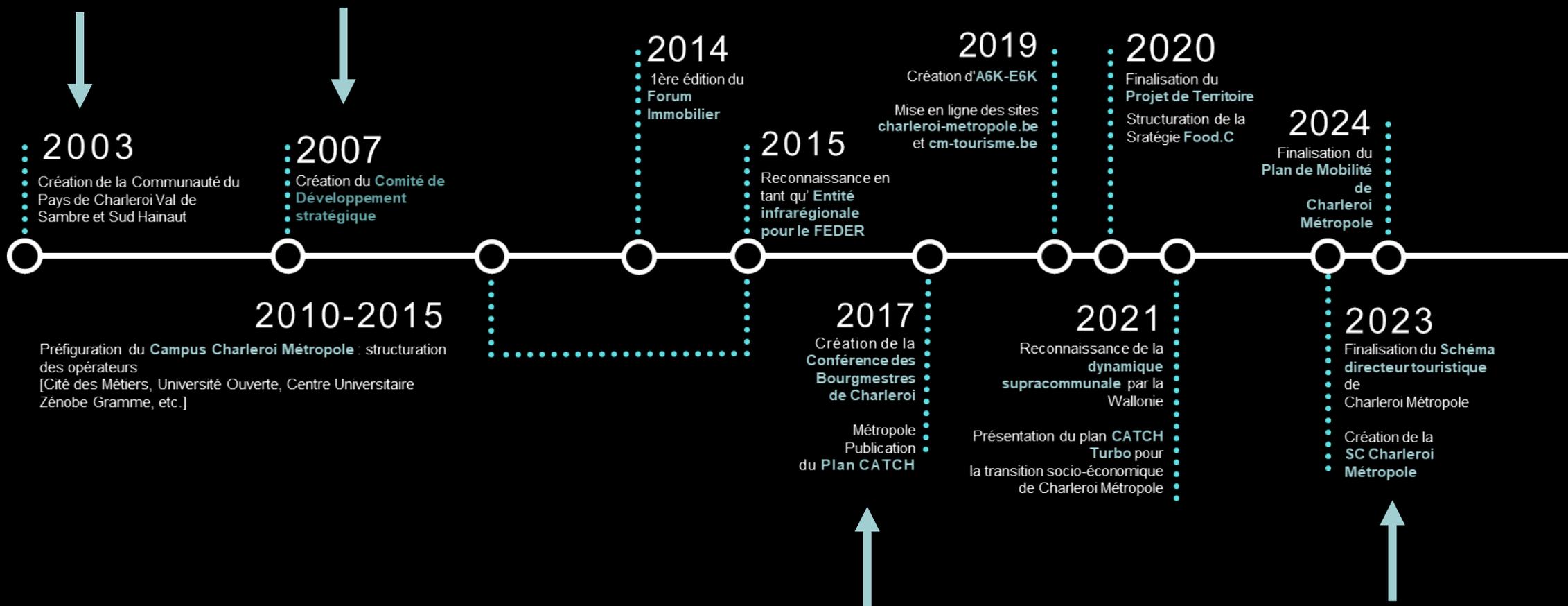
habitants

2.000 km²

de territoire
aux multiples
paysages



CHARLEROI MÉTROPOLE – MISE EN PERSPECTIVE HISTORIQUE



SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE CHARLEROI MÉTROPOLE



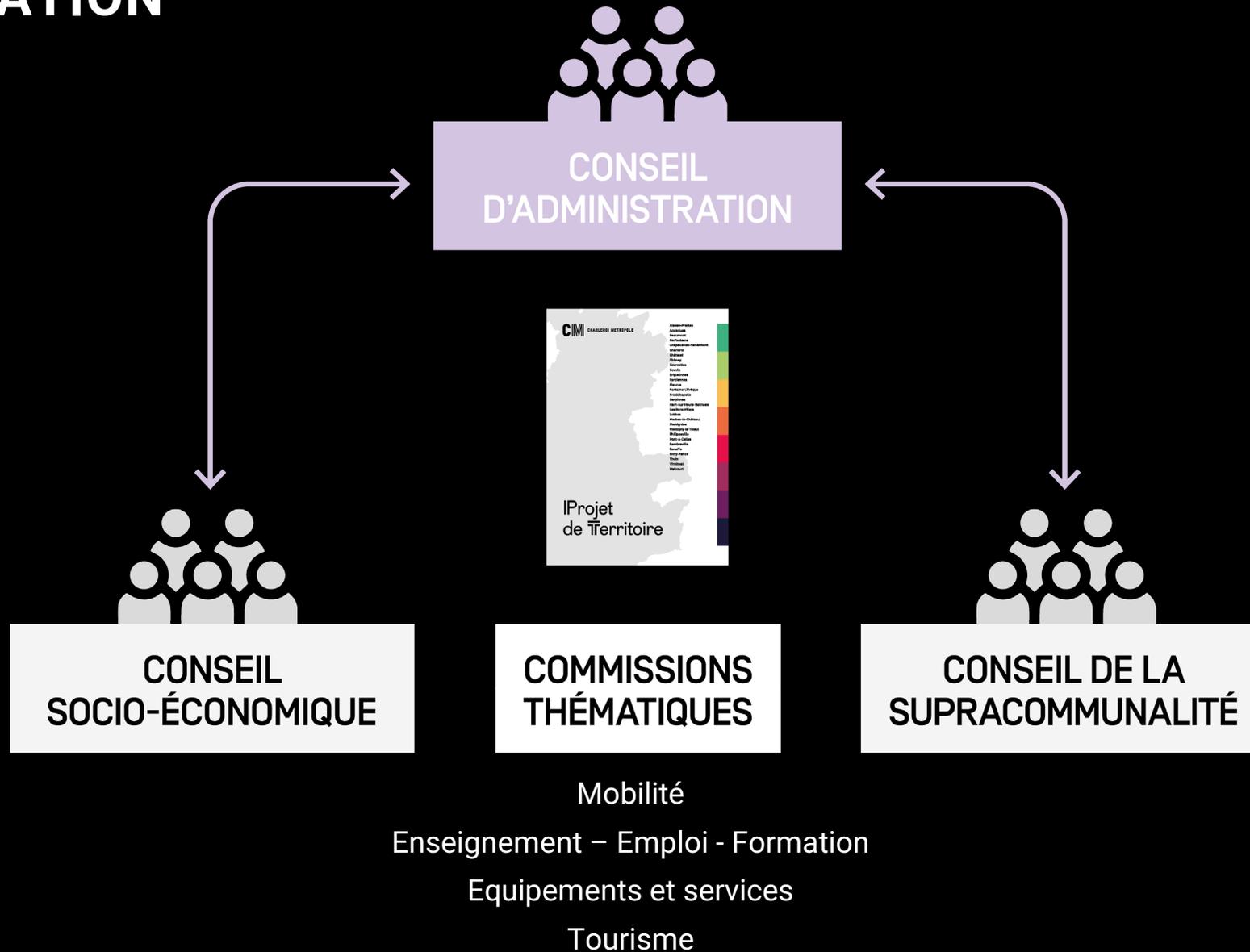
Acte constitutif signé le 18 septembre 2023



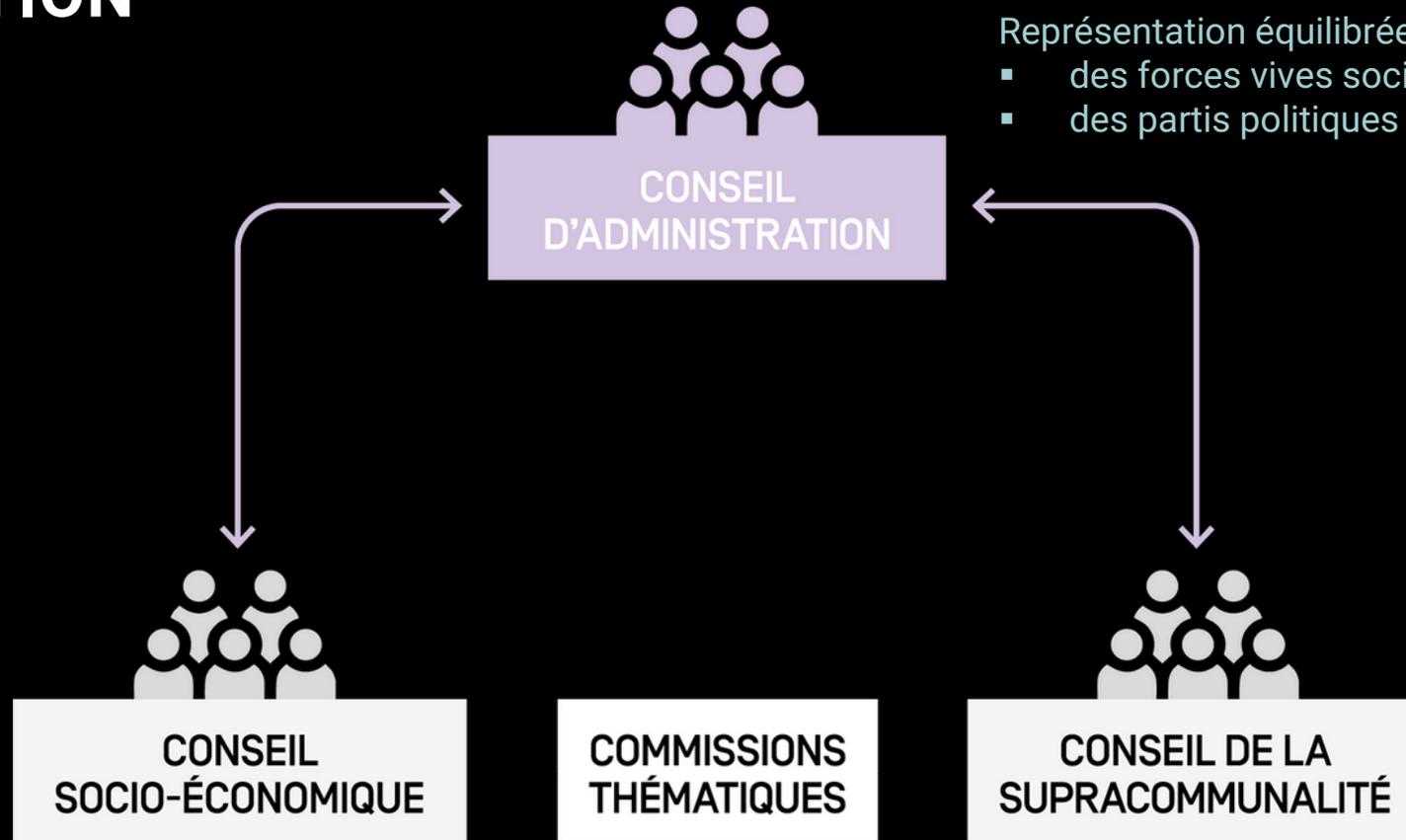
Article 3 – Finalité

*La société a pour finalité de créer une **dynamique supracommunale** à l'échelle des villes et communes du territoire de Charleroi Métropole, en relation avec les acteurs **socio-économiques** de la région de Charleroi en vue du **développement harmonieux du bassin de vie**, dans le cadre des domaines de compétence communale et d'accélérer le développement socio-économique par une **stratégie de spécialisation** autour de secteurs prioritaires en vue **d'optimiser la création et le développement d'activité génératrices d'emplois et de croissance** pour les entreprises.*

ORGANISATION



COMPOSITION



Principe fondateur

Représentation équilibrée :

- des forces vives socio-économiques
- des partis politiques

Principe fondateur

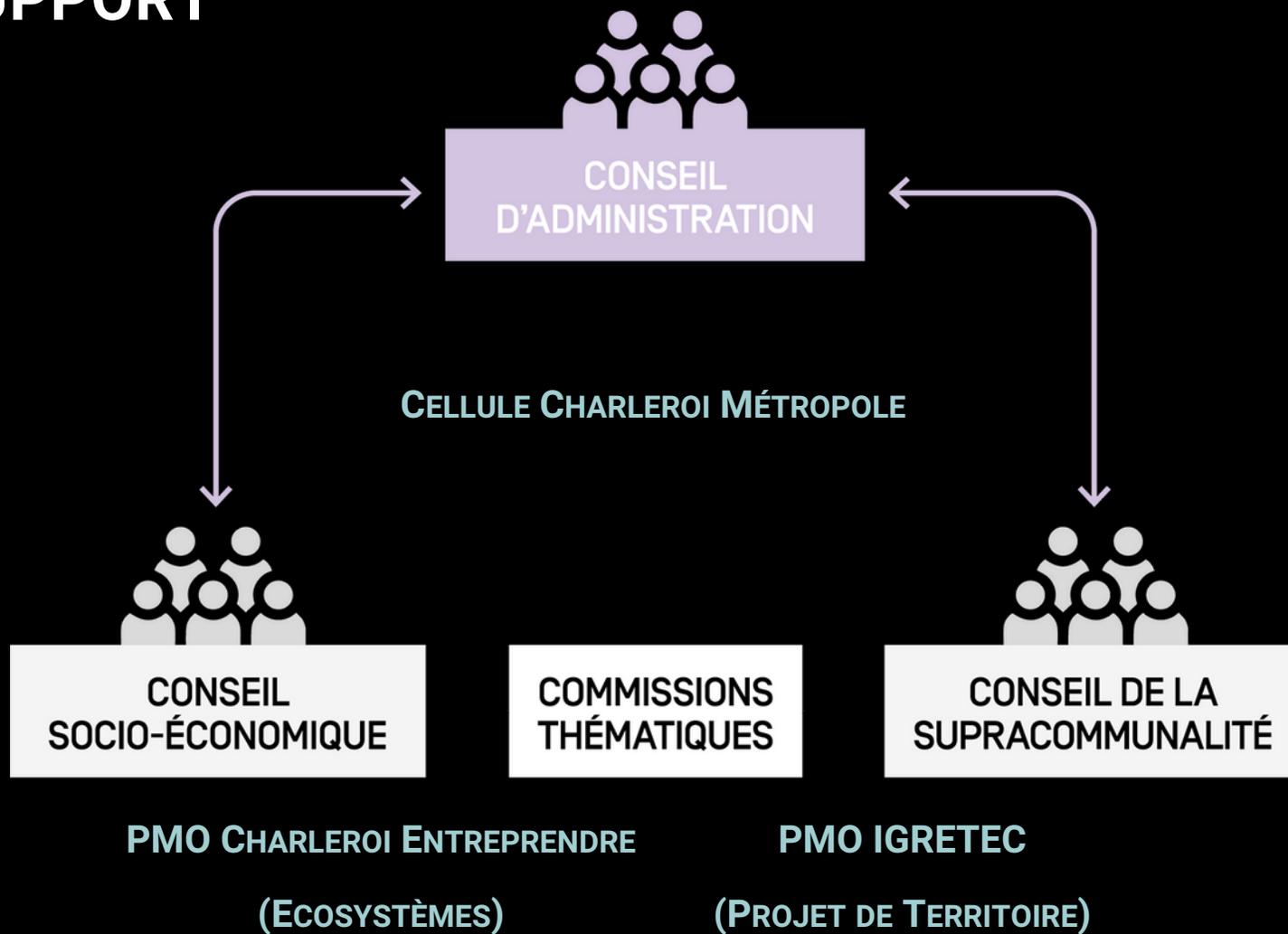
Représentation équilibrée :

- Du monde économique et industriel
- Des organisations syndicales
- Des écosystème
- Du monde académique

Principe fondateur

- 1 commune = 1 voix
- + députés et sénateurs

EQUIPE SUPPORT



DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE ET TERRITORIAL DE CHARLEROI MÉTROPOLE :

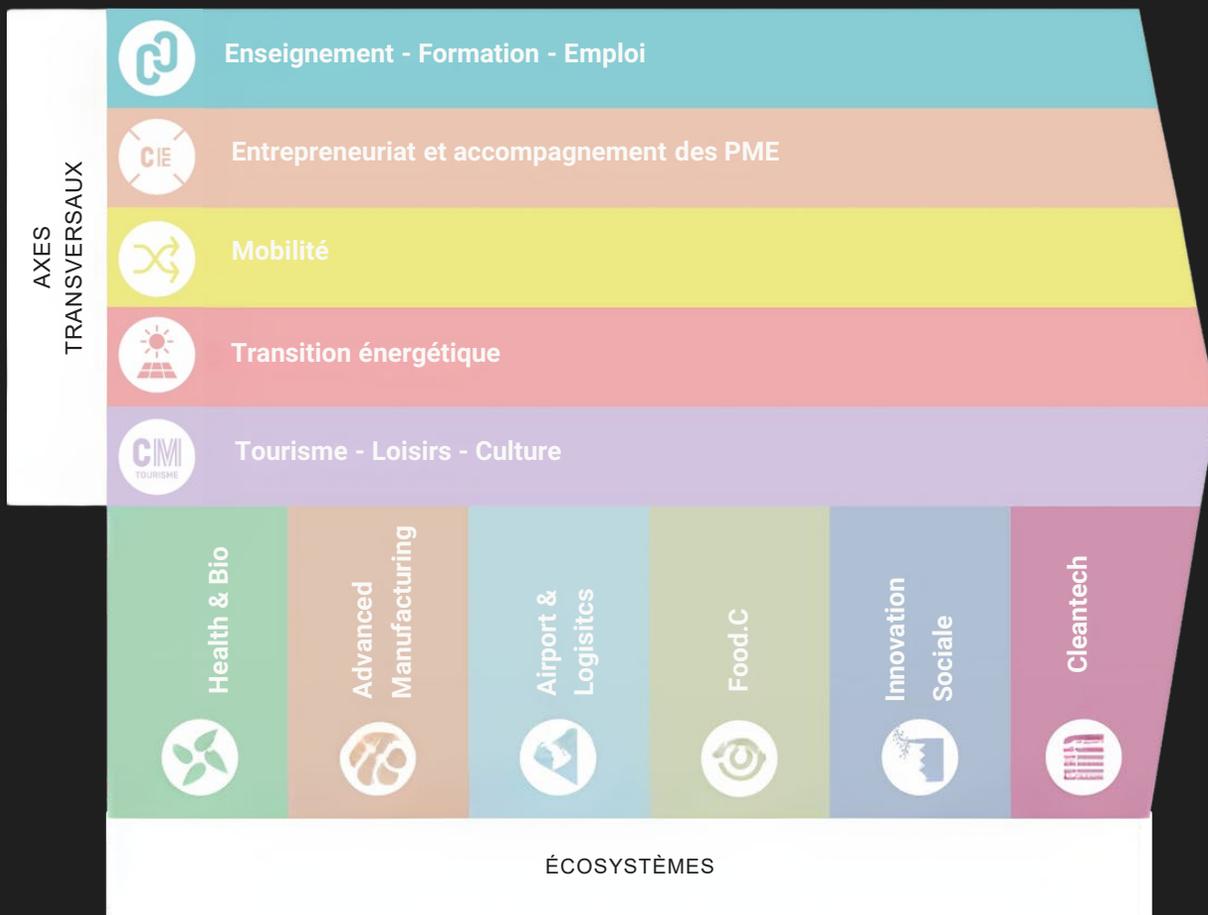
AXES TRANSVERSAUX ET ÉCOSYSTÈMES

5

AXES

TRANSVERSAUX

Qui alimentent et soutiennent le développement des écosystèmes



VERS UN
TERRITOIRE
DYNAMIQUE
ET RÉSILIENT

6

ECOSYSTEMES

Qui structurent les acteurs sectoriels

4

LEVIERS COMMUNS

- ✓ Infrastructure
- ✓ Formation
- ✓ Incubation
- ✓ Recherche

- ✓ Rencontre d'une dimension économique et entrepreneuriale avec une dimension politique et territoriale.
- ✓ Forme de partenariat PP vu sous l'angle d'une gouvernance supracommunale et d'une structuration en écosystèmes.
- ✓ Moyens de renforcement réciproque des communes (synergies, complémentarités, surface financière) dans le respect de leur autonomie.
- ✓ Promotion des intérêts communs auprès des autorités P, R, F et E pour une prospérité économique, sociale, citoyenne et environnementale.